



## SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2008 COMPTE-RENDU

Présents :

M. DECHELETTE, Maire, MM. Les Conseillers municipaux en exercice : MM. BEDNAREK - NADOUCE - Mme ZELY-TORDJMAN - MM. BOUCHER - FRADET - ROGÉ - POITTE - LAGARDE - LE BARON - JAFFARD - CLOUET - Melle EUGENE - Mme VIGLIOTTI - MM. LANGANAY - TEXIER

Absents- procurations : M. TILLIER (Proc. à M. DECHELETTE)  
Mme BOUTHILLIER (Proc. à M. ROGE)

Absents : M. GARCIA

Secrétaire de Séance : Mme VIGLIOTTI

Monsieur DECHELETTE, Maire, ajoute une question supplémentaire à ce conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19h00.

Monsieur JAFFARD, Conseiller Municipal expose le marché public de la restauration scolaire pour l'école et le CLSH. La réflexion du choix du prestataire a été portée sur la composition du menu (partiellement ou totalement Bio soit deux fois par semaine ou tous les jours) et sur l'étude des dossiers techniques.

Suite à la publication au BOAMP, six entreprises ont retiré des plis et quatre ont répondu à l'offre. La réception des offres a eu lieu le 25 juillet 2008.

La première CAO a ouvert les plis des quatre entreprises.

La deuxième CAO a étudié les offres des quatre candidats avec différents critères de sélections en présence de Monsieur Dominique ORIOU, Trésorier Principal et de Monsieur Michel LE CREFF, représentant de la DGCCRF.

SODEXHO et SCOLAREST ont un contenu identique, API Restauration a une offre non-conforme au marché et SOGERES a un tarif 97% plus élevé que le prix actuel.

SCOLAREST est retenu avec une offre partiellement bio et la commune attendra la réaction des enfants avec l'alimentation Bio pour adapter les repas.

Monsieur ROGE, demande de faire le point sur le pourcentage d'augmentation avec SCOLAREST car il précise que cela fait une augmentation de 12 à 13 % de l'offre de base.

Monsieur JAFFARD, précise que l'augmentation est de 0.91% sur l'offre de base et que la partie Bio est à la charge de la Mairie et représente 7% d'augmentation sur le budget communal.

Monsieur POITTE demande si la qualité des repas bio est correcte.

Monsieur JAFFARD, précise que les aliments Bio sont fournis par un CAT à Gémozac.

### **MARCHE PUBLIC - PROCEDURE ADAPTEE - CHOIX DU PRESTATAIRE DE RESTAURATION SCOLAIRE- 2008 - 2011**

Monsieur JAFFARD, Conseiller Municipal, rappelle qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du prestataire de restauration scolaire pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 jusqu'au 31 août 2011.

Après concertation des membres de la Commission d'Appel d'offres réunie le 12 Septembre dernier, l'entreprise sélectionnée pour ce marché est **COMPASS Group France – SCOLAREST**.

La CAO décide de retenir l'offre de base (repas sans composante biologique) et l'option 1 (repas avec uniquement légumes et fruits d'origine biologique), et d'exclure l'option 2 (repas entièrement biologique).

1) Offre de base - Fourniture repas sans composante biologique pour une année scolaire

Désignation	Personnel	Produits alimentaires NON issus de l'agriculture biologique	Frais de gestion et d'exploitation	<b>TOTAL H.T</b>	<b>TOTAL T.T.C</b>
<b>Groupe scolaire - Repas enfants</b>	1,02 €	1,45 €	0,15 €	<b>2,62 €</b>	<b>2,76 €</b>
<b>Groupe scolaire - Repas adultes</b>	1,02 €	2,05 €	0,15 €	<b>3,22 €</b>	<b>3,40 €</b>
<b>Repas CSH</b>	1,12 €	1,60 €	0,15 €	<b>2,87 €</b>	<b>3,03 €</b>
<b>Goûter</b>	0 €	0,30 €	0 €	<b>0,30 €</b>	<b>0,32 €</b>

2) Option 1 - Fourniture repas biologique pour une année scolaire – Légumes et fruits uniquement

Désignation	Personnel	Produits alimentaires UNIQUEMENT LEGUMES ET FRUITS BIOLOGIQUES	Frais de gestion et d'exploitation	<b>TOTAL H.T</b>	<b>TOTAL T.T.C</b>
<b>Groupe scolaire - Repas enfants</b>	1,02 €	1,75 €	0,15 €	<b>2,92 €</b>	<b>3,08 €</b>
<b>Groupe scolaire - Repas adultes</b>	1,02 €	2,40 €	0,15 €	<b>3,57 €</b>	<b>3,77 €</b>
<b>Repas CSH</b>	1,12 €	1,90 €	0,15 €	<b>3,17 €</b>	<b>3,34 €</b>
<b>Goûter</b>	0 €	0,40 €	0 €	<b>0,40 €</b>	<b>0,42 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⦿ PREND NOTE de l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 Septembre dernier
- ⦿ CONFIRME la proposition de la société COMPASS Group France - SCOLAREST
- ⦿ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE POUR à l'unanimité**

Monsieur DECHELETTE, Maire, présente les tarifs de la cantine et précise qu'il y a une augmentation de 2% mais que celle-ci est inférieure à l'inflation.

Monsieur ROGE souhaite connaître le nombre d'enfants concerné par chaque tranche.

Monsieur BEDNAREK, précise qu'il y a 16 317 tickets vendus en 2007 dont 15 454 en série A, 570 en série B et 293 en série C.

Madame VIGLIOTTI souhaite avoir confirmation que l'augmentation du prix du ticket de cantine correspond à une augmentation annuelle et non la conséquence d'une cantine Bio comme nous nous étions engagés lors de la séance du 23 juin 2008.

Messieurs DECHELETTE et BEDNAREK confirment que l'apport des repas Bio est financé par le budget de la commune et que l'augmentation du prix du ticket est faite sur l'offre de base.

**CANTINE - TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008 – 2009**

Monsieur **BEDNAREK**, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal les nouvelles propositions de tarifs de la cantine applicables pour l'année scolaire 2008 - 2009 :

- Repas enfant – Série A 2,40 €
- Repas enfant – Série B 1,75 €
- Repas enfant – Série C 0,50 €
- Repas adulte 3,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⦿ VOTE les tarifs 2008 – 2009 de la cantine ci-dessus, applicables à compter du 01<sup>er</sup> Octobre 2008.

**VOTE POUR à l'unanimité**

La séance est levée à 19h25